Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Recu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023



ID: 062-216204800-20230913-2023CM51-DE

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

Délibération N°2023CM51

Réforme statutaire Adhésion de la commune de Sains-en-Gohelle au SIVOM de la Communauté du Béthunois

> Convocation du 6 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice: 23

Conseillers présents : 16

FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le six septembre deux mille vingttrois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI, Rosanna GILLET.

Étaient excusés: Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Alain DIENI.

Pouvoirs:

Mr Alain COOUERELLE A Mme Isabelle VANELLE Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 9 juin 2023 Le conseil municipal de la commune de Sains-en-Gohelle a décidé d'adhérer au SIVOM de la Communauté du Béthunois à effet du 1er septembre 2023 et de transférer la compétence suivante :

Bloc de compétences SOLIDARITE-SANTE

Restauration collective

Construction, production, exploitation et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison des repas collectifs enfants et adultes.

Par délibération n° 1.01 du 28 juin 2023, notifiée le 6 juillet 2023, le comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois a accepté cette adhésion ainsi que le transfert de la compétence susvisée.

En vertu de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chaque commune adhérente au SIVOM de la Communauté du Béthunois doivent se prononcer sur cette nouvelle adhésion dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023



ID: 062-216204800-20230913-2023CM51-DE

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Sains-en-Gohelle au SIVOM de la Communauté du Béthunois et au transfert de la compétence suivante :

Bloc de compétences SOLIDARITE-SANTE

Restauration collective

 Construction, production, exploitation et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison des repas collectifs enfants et adultes.

> Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

Le Maire,

hilippe SCAILLIEREZ.